



FICHE DE DEMANDE D'ADMISSION À LA DEMI-PENSION

LYCÉE ANTOINE ROUSSIN
97450 SAINT-LOUIS

Année Scolaire 2025-2026

DP 4 jours (lundi-mardi-jeudi-vendredi) Ou DP 5 jours (lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendredi)
(Veuillez cocher la mention choisie)

REPRESENTANT LEGAL	ELEVE
Je soussigné(e), <input type="text"/>	Nom: <input type="text"/>
Nom: <input type="text"/>	Prénom(s): <input type="text"/>
Prénom(s): <input type="text"/>	Classe de :
Adresse: <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Seconde <input type="checkbox"/> Première <input type="checkbox"/> Terminale <input type="checkbox"/> BTS 1ère année <input type="checkbox"/> BTS 2ème année <input type="checkbox"/> DCG 1ère année <input type="checkbox"/> DCG 2ème année <input type="checkbox"/> DCG 3ème année
Mail: <input type="text"/>	Je m'engage à respecter le règlement intérieur de la demi-pension et le matériel du restaurant scolaire
Tél.domicile: <input type="text"/>	Je m'engage à présenter tous les jours ma carte magnétique lors de mon passage. En cas d'oubli de ma carte, je passerai en fin de service.
Tél.portable: <input type="text"/>	
Représentant(e) légal(e) de l'élève ci-contre désigné, demande son inscription à la demi-pension du lycée Antoine Roussin à Saint-Louis pour l'année scolaire 2025-2026.	Restrictions alimentaires pour l'année (pour des raisons exclusivement médicales + certificat ou autres).
Je m'engage à honorer les factures relatives à la demi-pension. Si je rencontre des difficultés pour leur règlement, je m'engage à faire les démarches nécessaires auprès de l'Assistante Sociale de l'établissement dans lequel mon enfant est scolarisé pour obtenir une aide du fond social.	<input type="checkbox"/> sans porc <input type="checkbox"/> sans boeuf <input type="checkbox"/> sans cabri <input type="checkbox"/> sans crustacés/poisson <input type="checkbox"/> PAI (à décrire)
Je m'engage à renouveler à mes frais (6 euros), en cas de perte ou de dégradation, la carte de demi-pensionnaire qui sera remise gratuitement à mon enfant pour la durée de la scolarité.	PAI (à décrire)
Conformément au règlement intérieur de la demi-pension, la démission n'est autorisée qu'au début de chaque trimestre. Les tarifs sont fixés sur la base d'un forfait annuel par le Conseil Régional, indépendamment de la présence de l'élève .	
A Saint-Louis, le <input type="text"/> (JJ/MM/AAAA)	A Saint-Louis, le <input type="text"/> (JJ/MM/AAAA)
Signature du représentant légal:	Signature de l'élève: